

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Référence
034-2024

Demande de subvention
Pacte 2030 – volet 2 –
programmation 2022/2024
dans le cadre de la
réhabilitation du réservoir de
Kermenguy

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
03/09/2024

Date d'affichage
03/09/2024

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 17/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 09 septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune. .

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CADIOU Élodie, CALON Myriam, Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Demande de subvention Pacte 2030 – volet 2 – programmation 2022-2024 dans le cadre de la réhabilitation du réservoir de Kermenguy.

Rapporteur : Monsieur Arnaud COZIEN

Monsieur Cozien explique qu'en raison de l'état de vétusté du réservoir d'eau situé au lieu-dit « Kermenguy », une réhabilitation avait été proposée il y a plusieurs années. Selon l'étude réalisée par Monts d'Arrée Communauté, ces travaux feraient partie des travaux prioritaires dont le montant H.T. estimé pour cette opération s'élèverait à 150 000€.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention à déposer auprès des services du Département, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel H.T. ci-après :

Plan de financement de l'opération :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Département - Pacte 2030	150 000 €	20 %	30 000 €
Etat - D.E.T.R.	150 000 €	50%	75 000 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			105 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	45 000 €	30%	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	150 000€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet ;

- Sollicite une subvention du Département au titre du Pacte 2030 – Programmation 2022/2024 à hauteur de 20% (soit 30 000€).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires se rapportant à cette décision,
- Donne délégation de signature à Monsieur COZIEN Amaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

La Secrétaire de séance,
Christiane REDON

En mairie, le 17/09/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

